

REGLEMENT PARTICULIER

(Suite au décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives)

A utiliser obligatoirement pour les manifestations non inscrites au calendrier de la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

Nom de l'épreuve : 1000Km de SOUGY

Date de l'épreuve : ...30.../...06.../...2018 et 1 07 2018...

Identité de l'organisateur administratif : Ecurie Orléans

Identité de l'organisateur technique : Ecurie Orléans

Type d'épreuve : Epreuve Longue Durée

Lieu de la manifestation : Circuit de SOUGY

1.1. OFFICIELS EN CHARGE DE LA SECURITE (instruction 06-073 JS du 19 octobre 2006).

- Directeur de Course :

Nom : CABARET Prénom : Pascal N° de licence : 57 005 371

- Commissaire Technique :

Nom : PAINCHAULT Prénom : Jean-Claude N° de licence FFSA : 06559

- Commissaires de Piste (fournir la liste complète) :

Nom : SELLIER Prénom : Damien N° de certification FFSA : 2008/04/72

Nom : CHRETIEN Prénom : Jean Jacques N° de certification FFSA : 2014/04/1150

Nom : MONGE Prénom : Denis N° de certification FFSA : 2015/07/1300

Nom : LANGLOIS Prénom : Romain N° de certification FFSA : 2016/07/1362

Nom : GUICHARD Prénom : Dominique N° de certification FFSA : 2016/07/1358

Nom : JOUGLAS Prénom : Jacques N° de certification FFSA : 2013/07/1361

Nom : SAUVAGE Prénom : Bernard N° de certification FFSA : 2017/02/1460

Nom : COLIGNON Prénom : Alexandra N° de certification FFSA : 2010/01/254

Nom : GAUTHIER Prénom : Daniel N° de certification FFSA : 2011/03/518

Nom : SCHWEIGART Prénom : Annick N° de certification FFSA : 2010/01/259

Nom : SCHWEIGART Prénom : Gérald N° de certification FFSA : 2011/03/526

Nom : MARECHAL Prénom : Carole N° de certification FFSA : 2018/04/en cours

Nom : DELAPLANCHE Prénom : Sylvain N° de certification FFSA : 2008/04/56

Nom : DELAPLANCHE Prénom : Florian N° de certification FFSA : 2012/03/783

Nom : PAPON Prénom : Ana N° de certification FFSA : 2012/03/800

Nom : LUWANDOWSKI Prénom : Philippe N° de certification FFSA : 2016/07/1364

Nom : ADELE Prénom : Gille N° de certification FFSA : 2012/03/77

Nom : MARTINON Prénom : Fabrice N° de certification FFSA : 2016/07/1365

Nom : DAVOUST Prénom : Philippe N° de licence FFSA : 41789

Nom : YGONNET Prénom : Charles N° de certification FFSA : 2018/04/en cours

Nom : BONVALET Prénom : Sylvain N° de certification FFSA : 2018/04/en cours

Nom : LECOQ Prénom : Daniel N° de licence FFSA : 134542

Nom : VERVAET Prénom : Patrick N° de licence FFSA : 221227

Nom : LANGE Prénom : Nicolas N° de licence FFSA : 190236

Nom : MARQUIZEAUX Prénom : Daniel N° de certification FFSA : 2018/04/en cours

- Médecin :

Nom : CALLIES Prénom : Charles Henry

1.2. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

1.2.1 - PROGRAMME ET HORAIRES

- **Vendredi 29 juin 2018**
 - 10H00 - Ouverture du site, Déchargement des véhicules et installation des stands.
 - 16H00 - Contrôles administratifs à la Direction de course
Contrôle technique et essais des transpondeurs
- **Samedi 30 juin**
 - 08H00 - 09H00 – Essais libres
 - 09H00 - Tirage au sort de la grille de départ
 - 09H15 - Briefing et mise en place de la grille de départ
 - 09H55 - Départ du tour de formation sous Pace Car
 - 10H00 – Départ lancé sous - Pace Car – de la 1^{ère} manche
 - 21H30 – Arrivée de la 1^{ère} manche et directement en parc fermé
- **Dimanche 1^{er} juillet**
 - 08H30 – Ouverture du Parc fermé et directement mise en grille de départ
 - 08H55 - Départ du tour de formation sous Pace Car
 - 09H00 - Départ lancé sous - Pace Car – de la 2^{ème} manche
 - **Baisser du drapeau à damier sur le premier équipage à franchir les 1000 km.**
 - 17H30 – Fin de course quelque soit la distance accomplie
 - 18H00 – Remise des prix

1.2.2 - CONCURRENTS ET EQUIPAGES

- La participation à l'épreuve implique de la part du concurrent sa soumission entière et sans limite au présent règlement.
- Un équipage est composé de : minimum 4, maximum 7 pilotes. Il peut être féminin, masculin ou mixte.
- Chaque pilote doit être en possession de son permis de conduire valide le jour de l'épreuve et être en possession d'une licence Ufolep type R6 en cours de validité.
- Un pilote ne pourra être engagé que sur une seule voiture.
- Les mécaniciens doivent être détenteurs d'une licence Ufolep en cours de validité.
- Le droit d'engagement est fixé à 80€ par pilote avec publicité organisateur éventuelle (minimum de 4 pilotes par équipage)
- L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement d'un pilote ou d'un équipage sans avoir à en donner la raison.
- Les engagements, accompagnés obligatoirement du règlement, seront reçus à l'adresse suivante :
- **PAINCHAULT Jean-Claude 459 rue du Lac 45770 SARAN Mail : jc.painchault@orange.fr Tél. 06 86 50 90 90**
- Les chèques devront être libellés à l'ordre de l' **ECURIE ORLEANS**
- Clôture des inscriptions dès les 15 premiers équipages atteints ou au plus tard le 11 juin 2018.
- Renseignements : **PERDEREAU Pascal Tél. 06 30 45 70 66 Mail : perdereau45520@gmail.com**

1.2.3 - STANDS

- Tout équipage devra accepter l'emplacement du stand attribué, aucun changement ne sera autorisé.
- Votre N° de course doit être identifié en haut et au centre de votre stand.
- Chaque stand aura une largeur de 8m et une profondeur variable de 8 à 12m.
- Il est interdit de fumer dans les stands. Un panneau d'interdiction devra être opposé à l'entrée du stand.
- Les animaux sont tolérés mais devront obligatoirement être tenus en laisse.
- Seuls les barbecues, aux normes NF et à foyer fermé, seront acceptés.
- Les accompagnateurs, non licenciés et non désignés par le responsable, ne sont autorisés à effectuer des travaux mécaniques assistance ou panneautage pour des raisons de sécurité.

1.2.4 – CARBURANT

- Selon l'article 13.2 le ravitaillement des voitures devra se faire dans la zone de ravitaillement.
- Elle sera délimitée et interdite à toutes personnes hormis les officiels, les équipages et les personnes chargées du ravitaillement.(2 mécaniciens au maximum par voiture et un responsable. Munis de leur laissez passer.
- Dans chaque stand il est demandé de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A B C d'une capacité minimale de 5 Kg

- Au ravitaillement un système de mise à la terre est obligatoire, lors du ravitaillement l'équipage devra obligatoirement être en dehors de la voiture.

ARTICLE 2. MOYENS DE SECOURS

- 1 - Ambulance des Pompiers, équipée réanimation, avec son équipage.
- 1 - local équipé de 2 lits médicalisés
- 1 – Véhicule 4 X 4 pompiers
- 1 – Médecin
- 1 - véhicule d'intervention rapide (Direction de Course)
- 1 - véhicule d'intervention rapide (Médecin)
- Matériel de remorquage et de levage sur le circuit
- Liaison avec le Centre de secours (7 Km) téléphone filaire , service informé
- Liaison avec le SAMU45 téléphone filaire, service informé.
- La sécurité incendie assurée par des pompiers professionnels.

ARTICLE 3. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

3.1. VEHICULES ADMIS

- Véhicules admis : **T1 – T2 – T3 – T4**
- Nombre de véhicules admis aux essais : **15** en course : **15**
- Vêtements de protection des participants
- Casque homologué FIA
- Système de retenue de tête (HANS) homologué FIA
- Combinaison et gants ignifugés, homologué FIA
- Chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur permettant le comptage des tours ; il devra être branché directement sur la batterie

ARTICLE 4. SITES ET INFRASTRUCTURES

4.1. PARCOURS

- Nom du circuit : **Crcuit d'ORLEANS - SOUGY**
- Tracé utilisé : **Longueur : 1000 M Largeur : 14 à 16 m**
- Sens de rotation : **/Anti-horaire**
- N° de classement FFSA du circuit : **45 15 17 0265 2CV Nat. 0946.....** en date du **.03/04../2017....**
- N° d'homologation de la Préfecture (Nom du département) N° **45 /...** en date du **26/.05./2016....**
- Emplacement de la pole position : **au choix**
- Dispositif utilisé en cas de ravitaillement :
- Nombre de postes de commissaires : **7** Nombre et type d'extincteurs par poste : **2 X 6 Kg ABC**
- Nombres de commissaires : **25**